

LETTRE ÉCONOMIQUE

Égypte

Une publication du Service économique du Caire
Numéro 170 juin 2026

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

65%

Contribution du secteur privé à l'activité
économique d'ici 2030, telle que visée par les
autorités

Sommaire

ACTUALITÉS - 4 -

Relations économiques bilatérales..... - 4 -

Brèves économiques..... - 8 -

Zoom : La nouvelle capitale administrative, de la construction à l'attractivité ... - 10 -

NOTES D'ANALYSE - 12 -

L'informalité, un enjeu de développement identifié par les autorités - 12 -

Le Grand Caire au défi de l'intermodalité..... - 15 -

INDICATEURS..... - 18 -

« Mabrouk ya Masr ! »

Le 1^{er} juillet 2026 marque le début du nouvel exercice budgétaire égyptien, qui s'achèvera à la fin du mois de juin 2027. A plus d'un titre, l'année fiscale qui s'ouvre sera jalonnée d'échéances importantes pour l'Égypte.

D'une part, car le gouvernement égyptien a fixé pour cette nouvelle année fiscale un ensemble d'objectifs budgétaires, tels qu'approuvés par le Parlement, prévoyant la poursuite des efforts en matière d'assainissement budgétaire. Ainsi, d'ici juin 2027, les autorités entendent ramener le déficit budgétaire à 4,9% du PIB (contre 5,3% sur les 10 premiers mois de l'année fiscale qui vient de s'achever), réduire la dette publique à 78% du PIB (contre environ 82% actuellement) et atteindre 5% du PIB d'excédent primaire. Pour atteindre ces objectifs, qui s'appuient en particulier sur une hausse des recettes (+30% en g.a selon les prévisions du budget), les autorités devront assurer la mise en œuvre du second programme de mesures de « facilitation fiscale » porté par le ministre des Finances. L'élargissement de l'assiette fiscale constitue dès lors un enjeu majeur de l'exercice budgétaire qui s'ouvre. Les autorités égyptiennes se sont engagées, dans le cadre du programme FMI, à augmenter les recettes fiscales de 2% du PIB entre les exercices 2024/25 et 2026/27. Côté dépenses, le nouvel exercice budgétaire marque notamment l'entrée en vigueur d'une hausse du salaire minimum, à 8 000 EGP. Alors que ce nouveau budget a été construit sur l'hypothèse d'une croissance du PIB de 5,4% (au-dessus des prévisions des principaux analystes), les performances de l'activité économique seront donc déterminantes pour l'atteinte de ces objectifs. Or, malgré la résilience dont a fait preuve l'économie égyptienne, l'incertitude liée au contexte régional continue de constituer un risque pour les mois à venir.

D'autre part, car le programme FMI en cours s'achèvera en décembre 2026, soit à mi-parcours du nouvel exercice budgétaire. Le « Staff Level Agreement » (accord technique) qui vient juste d'être conclu entre les services du FMI et les autorités égyptiennes au titre de la 7^{ème} (et avant dernière) revue du programme ouvre la voie à des discussions très prochaines au Conseil d'administration du FMI. Une approbation de la 7^{ème} revue donnerait lieu à un nouveau décaissement d'environ 1,5 Md USD (et de 136 M USD au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité). D'ici la fin du programme et la dernière revue (prévue pour l'automne), le FMI souligne en particulier l'importance de renforcer la gestion de la dette publique, en particulier afin de réduire les dépenses d'intérêts qui absorbent environ 83% des recettes fiscales, et d'assurer des aides ciblées aux ménages vulnérables. Au-delà des sujets budgétaires, l'amélioration du *level-playing-field* et le développement du secteur privé constituent également des enjeux majeurs, y compris pour les perspectives de croissance économique et d'emploi. Corollaire de la fin du programme FMI, l'assistance macro-financière de l'UE devrait également s'achever au cours de cet exercice budgétaire.

En outre, car après plusieurs années de programmes FMI successifs, qui ont donné lieu à des avancées notables en particulier en matière de stabilisation du cadre macroéconomique, la période d'après programme qui s'annonce sera décisive pour maintenir, sur le temps long, la dynamique en matière de réformes structurelles.

En matière d'agenda économique bilatéral, le mois de juin a donné lieu à plusieurs visites au plus haut niveau en France. Ainsi, le Président Abdel Fattah Al-Sissi a participé au Sommet du G7 d'Évian, contribuant aux discussions sur la situation au Moyen-Orient et confirmant ainsi le rôle déterminant de l'Égypte dans la stabilité de la région. De son côté, le ministre égyptien de la Planification et du Développement économique, Ahmed Rostom, s'est rendu à Paris début juin à l'occasion de la réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE et s'est entretenu avec le ministre de l'Économie et des Finances Roland Lescure. Le ministre égyptien des Finances, Ahmed Kouchouk, a quant à lui participé le 24 juin à Bercy à la conférence annuelle du Club de Paris, qui promeut un dialogue international sur la question de la dette souveraine, et s'est entretenu avec le ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel. Ces entretiens ministériels à Paris ont permis de discuter du renforcement du partenariat économique et financier et de la coopération bilatérale, y compris en matière fiscale, de manière à accompagner au mieux le développement économique de l'Égypte.

Enfin, cette période est également l'occasion de célébrer la qualification historique des Pharaons pour les seizièmes de finale de la Coupe du monde 2026.

Nicolas BIC, Adjoint au chef du Service économique

ACTUALITÉS

Relations économiques bilatérales

Événements marquants du mois :

Le Groupe AFD célèbre 20 ans de partenariat avec l'Égypte !

À l'occasion des 20 ans de partenariat avec l'Égypte, le Groupe AFD, représenté par Mme Véronique Vouland-Aneini, Directrice exécutive des géographies de l'AFD, a signé le 24 juin quatre conventions de financement d'un montant total d'environ 300 M EUR et plusieurs lettres d'intention pour développer la coopération bilatérale en faveur de l'enseignement technique en présence de plusieurs ministres égyptiens, de l'Ambassadeur de France au Caire, des représentants de l'UE et des partenaires. Ces financements s'inscrivent dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique franco-égyptien et visent à promouvoir une croissance plus inclusive, durable et créatrice d'emplois, tout en contribuant à la réduction des inégalités sociales et à la lutte contre les effets du dérèglement climatique.

Le principal engagement porte sur un prêt de 150 M EUR destiné à la deuxième phase du déploiement de la réforme de l'assurance maladie universelle, qui bénéficiera à 12 millions de personnes supplémentaires. L'AFD a également lancé la deuxième phase du programme TrèFLE (2 M EUR de subvention) en faveur de l'enseignement du français dans les écoles publiques égyptiennes et signé deux lettres d'intention sur la formation technique afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans les secteurs ferroviaire et de la mobilité urbaine. Enfin, le Groupe AFD renforce son soutien à la transition écologique et au secteur privé à travers un programme de décarbonation des industries (45 M EUR de l'AFD, aux côtés de la BEI et de l'UE) ainsi qu'une ligne de crédit de 50 M EUR en faveur de la finance agricole durable, signée le 23 juin. Depuis 2006, le Groupe AFD a engagé plus de 4 Md EUR en Égypte, confirmant son rôle de partenaire de long terme du développement économique et social du pays.

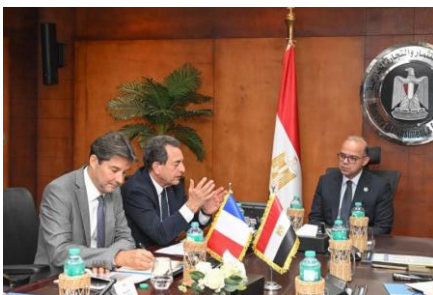
En parallèle, le Groupe AFD a célébré cet anniversaire à l'Institut français du Caire lors d'une journée d'échanges consacrée aux réalisations de la coopération franco-égyptienne et à ses perspectives à l'horizon 2041. L'événement s'est conclu par l'inauguration d'une exposition photographique de l'artiste Samar Baiomy, accompagnée des récits de la journaliste Nuria Tesón, mettant en lumière les impacts concrets des projets soutenus par le Groupe AFD sur les populations égyptiennes.



11 juin : L'Ambassadeur de France s'est entretenu avec le ministre des Finances, S.E. Ahmed Kouchouk, en amont de son déplacement en France à l'occasion de la conférence annuelle du Forum de Paris le 24 juin. Cet entretien très constructif leur a permis de passer en revue les performances remarquables de l'économie égyptienne et l'engagement du gouvernement non seulement à maintenir mais aussi à accélérer le programme de réformes fiscales. Le ministre et l'Ambassadeur ont également abordé la coopération bilatérale financière et fiscale.



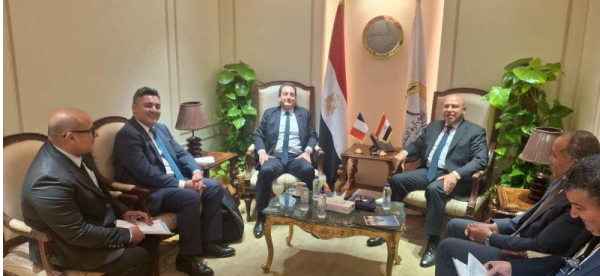
14 juin : Première rencontre entre l'Ambassadeur de France et le Dr. Mohamed Farid Saleh, ministre de l'Investissement et du Commerce extérieur. À cette occasion, le ministre a exposé sa stratégie ambitieuse et proactive visant à renforcer l'attractivité de l'Égypte et à accroître les exportations dans plusieurs secteurs clés de l'économie. Cette rencontre a aussi permis de passer en revue de nombreux projets phares qui témoignent de la richesse et de la grande diversité des investissements français sur le territoire égyptien, la France figurant comme le premier investisseur européen dans le pays (hors hydrocarbures).



15 juin : La première édition du concours des mini-entreprises des écoles françaises d'Égypte s'est tenue à la Résidence de France et a réuni 11 équipes de 8 établissements. Les élèves de seconde, accompagnés par leurs enseignantes et enseignants, l'association Entreprendre Pour Apprendre / JA France et des mentors issus de grandes entreprises françaises implantées en Égypte (Capgemini, Schneider Electric, Servier, Mintra, Legrand, Crédit Agricole, Orange Égypte, Orange Business, RATP Dev, Naval Group et Accor/Sofitel), ont présenté des projets d'une maturité et d'une créativité remarquables.



22 juin : À l'occasion de sa visite au Caire, M. Paul Teboul, Chef du service des affaires bilatérales et de l'internationalisation des entreprises à la Direction générale du Trésor, conjointement avec l'Ambassadeur de France en Égypte, a eu une réunion très fructueuse et cordiale avec M. Kamel El Wazir, ministre des Transports, afin de passer en revue les projets bilatéraux stratégiques dans le domaine de la mobilité urbaine par métro et de féliciter l'Égypte pour sa toute première victoire historique en Coupe du monde !



28 juin : L'Ambassadeur de France a participé à la présentation de l'étude d'impact socio-économique de L'Oréal en Égypte, aux côtés de S.E. Ahmed Rostom, ministre de la Planification et du Développement économique, et de S.E. Khaled Hashem, ministre de l'Industrie. Réalisée par le cabinet français Asterès, cette étude met en lumière la contribution de L'Oréal au développement industriel et économique de l'Égypte : plus de 22 000 emplois soutenus, une usine au Caire exportant 85% de sa production vers 20 pays, ainsi qu'un engagement croissant en faveur d'une industrie plus durable.



28 juin : Signature à la Résidence de France d'un accord entre la Fondation Sawiris pour le développement social et Schneider Electric, destiné à soutenir le déploiement de solutions durables en faveur de l'accès à l'eau en Haute-Égypte. La première étape de ce partenariat se place dans la seconde phase du programme *Water Is Life* porté par l'ONG égyptienne *Life from Water* et consiste en la modernisation de 51 stations communautaires de traitement et de filtration de l'eau. En équipant ces stations des technologies d'efficacité énergétique, cette initiative permettra de garantir l'accès à l'eau potable à plus de 25 000 familles dans les gouvernorats de Minya, Assiout, Sohag et Qena.



29 juin : 12^{ème} édition du Club développement durable des entreprises françaises. Les membres ont participé à un atelier Fresque du climat, animé par Samar Gamil, Responsable RSE chez Orange Business, et Alexandra Lamotte, Conseillère régionale développement durable. Un temps d'échange collaboratif pour mieux comprendre les causes et les conséquences du réchauffement climatique, et réfléchir collectivement aux leviers d'action des entreprises.



29 juin : L'Ambassadeur de France a participé au lancement de la deuxième phase de la campagne de Schneider Electric en faveur de l'efficacité énergétique. À travers la réalisation de 26 nouveaux audits énergétiques de bâtiments, cette initiative accompagnera les efforts de modernisation des infrastructures et de transition énergétique du pays.



Brèves économiques

1- Gabal El-Zeit, nouvelle opération du programme de désengagement de l'État

Le 9 juin, l'Autorité des énergies nouvelles et renouvelables (NREA) a signé un [accord](#) avec le fonds émirati Alcazar Energy d'un montant de 420 M USD, portant sur le transfert de l'exploitation, de la gestion et de la maintenance du parc éolien Gabal El-Zeit situé sur la mer Rouge, ainsi que sa réhabilitation afin de porter sa capacité à 580 MW. Un contrat d'achat d'électricité de long terme (PPA) a également été conclu avec l'Egyptian Electricity Transmission Company (EETC) à cette occasion. La cession de l'un des plus importants actifs éoliens du pays, exploité par une entreprise publique, constitue une opération de privatisation importante. Cette opération s'inscrit également dans le processus de libéralisation progressive du secteur de la production d'électricité renouvelable, conformément à la loi de 2015, qui a favorisé le développement de projets d'énergies renouvelables sous forme de partenariats public-privé (Independent Power Producer – IPP). Elle contribue enfin aux objectifs de transition énergétique de l'Égypte, qui vise une part de 45% d'énergies renouvelables dans le mix électrique national d'ici 2028.

2- Remboursement de la dette envers les compagnies pétrolières internationales

L'Égypte a annoncé avoir réglé entièrement ses arriérés de paiement envers ses partenaires énergétiques. La dette, qui s'élevait à environ 6,1 Md USD en 2024 en raison de difficultés économiques prolongées et de problèmes de liquidités, a ainsi été entièrement remboursée pour la première fois depuis plusieurs années. En avril 2026, les arriérés avaient été ramenés à près de 2 Md USD. Le gouvernement avait remboursé 1,3 Md USD entre avril et mai, puis a finalement réglé les 700 Md USD restants en juin. L'accumulation de ces arriérés avait conduit les compagnies pétrolières à réduire leurs investissements et leurs activités d'exploitation et d'exploration dans le pays, alors que le gouvernement avait précédemment annoncé son intention de forer 101 puits d'exploration de pétrole et de gaz d'ici la fin 2026. Associé à l'apaisement récent des tensions régionales ainsi qu'à de nouveaux accords avec les partenaires étrangers, le règlement de ces dettes semble avoir permis de rétablir la confiance des investisseurs. 19 Md USD d'engagements d'investissement de la part des grands groupes énergétiques mondiaux ont déjà été annoncés, mettant l'État en bonne voie pour atteindre son objectif de 6,2 Md USD d'investissements directs étrangers dans ce secteur pour le prochain exercice budgétaire.

3- Le gouvernement prépare une réforme progressive des subventions alimentaires

Le Premier ministre égyptien, Mostafa Madbouly, a annoncé que le gouvernement travaillait à la transformation progressive du [système de subventions alimentaires](#) en nature en un dispositif de soutien monétaire plus ciblé, dont la mise en œuvre pourrait débuter dès l'exercice budgétaire 2026/27. Selon les autorités, cette réforme vise à améliorer l'efficacité du système actuel, qui couvre près de 68 millions de bénéficiaires, tout en maintenant le niveau global des aides publiques. Les modalités définitives restent à préciser, mais les autorités envisagent un soutien différencié selon le niveau de revenu des ménages, tandis que le pain demeurerait provisoirement couvert par le système actuel. Le gouvernement

souligne que cette transition sera progressive et fera l'objet d'une présentation détaillée dans les prochains mois. Dans un contexte d'inflation encore élevée, plusieurs économistes insistent sur la nécessité de prévoir des mécanismes d'indexation afin de préserver le pouvoir d'achat des bénéficiaires.

4- Nouvelle stratégie de désengagement de l'État à horizon 2030

Le gouvernement égyptien a présenté le projet de seconde édition de sa [politique de propriété de l'État](#) (*State Ownership Policy*) pour la période 2026-2030, dont la version finale est attendue d'ici septembre 2026. S'inscrivant dans le cadre des engagements pris auprès du FMI, la SOP vise à renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie, avec pour objectif de porter sa contribution à plus de 65% de l'activité économique d'ici 2030 et de soutenir une croissance du PIB supérieure à 7%. Elle prévoit de recentrer progressivement l'État sur ses fonctions régaliennes et de régulation, tout en limitant sa présence aux secteurs présentant un intérêt stratégique, souverain ou social. Parmi les principales nouveautés figurent l'intégration des autorités économiques au périmètre de la politique de désengagement, une gestion plus centralisée des actifs publics, notamment via le Fonds souverain égyptien, ainsi qu'une approche fondée sur la gestion de portefeuille plutôt que sur une analyse secteur par secteur. Selon le gouvernement, la première édition de la stratégie a permis de réaliser 23 opérations de désengagement pour un montant cumulé de 5,9 Md USD depuis 2022.

5- Signature d'un partenariat de 3,1 Md USD pour un mégaprojet au Nouveau Caire

Le 21 juin, le groupe émirati Majid Al Futtaim a [signé](#) un partenariat stratégique avec le promoteur égyptien MIDAR pour la construction d'une communauté urbaine mixte au sein de Mada City, en présence du Premier ministre Mostafa Madbouly. Le projet devrait mobiliser 4 Md USD à terme pour la construction d'un complexe d'une superficie totale de 232 hectares qui comprendra 6 000 unités résidentielles, un quartier d'affaires, des hôtels et un pôle commercial. La première phase des travaux devrait s'étendre sur une durée de quatre ans. Cet accord marque la première opération de Majid Al Futtaim dans le secteur de l'immobilier résidentiel en Égypte, alors que le groupe a investi 2,8 Md USD au cours des 27 dernières années dans l'immobilier commercial et la grande distribution, notamment à travers le réseau d'hypermarchés Carrefour Égypte et plusieurs centres commerciaux.

Zoom : La nouvelle capitale administrative, de la construction à l'attractivité

Lancée en 2015 sous la présidence d'Abdel Fattah Al-Sissi, la Nouvelle Capitale administrative (NCA) poursuit un double objectif : désengorger une métropole cairote de plus de 22 millions d'habitants et incarner l'ambition d'une Égypte moderne tournée vers l'avenir. Conçue comme une ville nouvelle devant accueillir à terme entre 6 et 8 millions d'habitants, elle accueille désormais les principaux ministères, les institutions présidentielles, le Parlement ainsi que de vastes quartiers résidentiels et d'affaires, dont la fréquentation n'a pas encore atteint sa pleine capacité.



Après une première décennie consacrée à la construction de la ville, les autorités semblent avoir engagé une nouvelle phase du projet, centrée sur son attractivité. Cette stratégie d'appropriation repose sur trois leviers complémentaires : connecter la NCA au Grand Caire, l'animer par le sport et la culture, et construire une identité urbaine forte à travers une architecture emblématique.

- **Connecter : l'accessibilité comme premier levier d'intégration fonctionnelle**

La connectivité avec le Grand Caire constituait depuis l'origine la condition nécessaire à toute montée en charge significative de la NCA. Le monorail Est du Nil, réalisé par un consortium réunissant Alstom, Orascom Construction et Arab Contractors, a ainsi été mis en service de manière progressive en 2026 : inaugurée le 20 mars, une première section a été ouverte au public le 6 mai entre El-Mosheer Tantawy (New Cairo) et Justice City, avant l'entrée en exploitation de l'ensemble de la ligne le 27 juin. Long de 56,5 km et comprenant 22 stations, ce premier monorail d'Afrique relie désormais Cairo Stadium Station à la NCA, avec une correspondance vers la ligne 3 du métro du Caire. D'une capacité de 45 000 passagers par heure et par direction, il complète un ensemble plus large d'infrastructures comprenant les lignes de bus rapides (BRT) et le réseau ferroviaire à grande vitesse actuellement développé par Siemens.



- **Animer : le sport et la culture comme moteurs d'attractivité**

Le sport constitue un levier d'attractivité croissant pour la NCA et participe à sa stratégie de rayonnement régional et international. À l'occasion de la Coupe du monde 2026, une fan zone de grande capacité a été aménagée dans le secteur du Green River afin de rassembler les supporters égyptiens et de contribuer à accroître la fréquentation de la ville. Cette initiative s'inscrit dans une politique plus large de diplomatie sportive. L'Egypt International Olympic City comprend notamment un stade d'une capacité annoncée de près de 94 000 places, qui en ferait le plus grand d'Afrique, tandis que les autorités affichent leur ambition



de porter une candidature égyptienne à l'organisation des Jeux olympiques à l'horizon 2036-2040.

En parallèle, les autorités cherchent à faire de la NCA un nouveau pôle culturel et de divertissement, capable d'attirer un public au-delà de ses seuls usagers quotidiens.

La Capital Arena accueille désormais une programmation régulière de concerts et de spectacles réunissant plusieurs figures majeures de la scène musicale arabe, telles que Tamer Hosny, Elissa ou Tamer Ashour. La ville a également été choisie pour accueillir les célébrations du Nouvel An à travers le New Capital Countdown Festival, organisé autour de la Capital Arena et de l'Iconic Tower. Au-delà de leur dimension culturelle, ces manifestations contribuent à positionner progressivement la NCA comme une nouvelle centralité événementielle à l'échelle nationale et régionale.



- **Incarner : le gigantisme architectural au service d'une identité territoriale**

La NCA capitalise sur une accumulation délibérée de réalisations record :

plus haute tour d'Afrique, plus grand drapeau du monde, parc deux fois plus vaste que Central Park, plus grande mosquée d'Égypte, plus grande cathédrale du Moyen-Orient. L'Iconic Tower, bâtiment-totem de 394 mètres conçu comme un obélisque modernisé, constitue la pièce maîtresse— à l'image du Burj Al Arab à Dubaï. Cette politique du superlatif complète les efforts engagés en matière de transport, de sport et de culture en dotant la NCA de marqueurs immédiatement reconnaissables. Elle répond à un double objectif : affirmer sur la scène régionale et internationale la capacité de l'Égypte à conduire des projets comparables aux grandes métropoles, et forger un sentiment d'appartenance concret à une ville.



Malek HAFSI, Attaché infrastructures, environnement et santé

NOTES D'ANALYSE

L'informalité, un enjeu de développement identifié par les autorités



Estimée à 50% du PIB et 70% de l'emploi, l'informalité en Égypte illustre les marges de progression en matière de développement dans un contexte où le secteur privé formel ne parvient pas encore à satisfaire les besoins du marché de l'emploi. Amortisseur en cas de perte de revenus durant les périodes de crise, le travail informel contribue à la faiblesse des recettes fiscales. Les autorités ont engagé plusieurs réformes d'ampleur afin d'encourager la formalisation de l'économie.

Une informalité répandue, symptôme de contraintes économiques et structurelles

L'informalité de l'économie égyptienne désigne ici les entreprises non enregistrées et l'emploi informel, y compris au sein d'entreprises privées formelles, à l'exclusion des activités illicites.

À ce jour, l'informalité concernerait près de 70% des travailleurs, soit 22,4 millions de personnes, l'un des niveaux les plus élevés de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient, derrière le Maroc. En hausse d'environ 1,2% par an depuis 2010, l'emploi informel se concentrerait dans les secteurs à faible productivité, en particulier l'agriculture (97% d'informalité) et la construction (91%). Il toucherait principalement les jeunes (au moins 90% des 15-24 ans), les peu qualifiés (près de 80%) et les hommes (dans un contexte de faible participation des femmes au marché du travail qui en réduit le poids relatif). Par ailleurs, plus de la moitié des travailleurs informels exercent au sein d'entreprises formelles, sans contrat de travail ni couverture sociale. Les crises successives ayant creusé le pouvoir d'achat, l'informalité est considérée par les ménages comme un amortisseur économique essentiel. Malgré les relèvements successifs du salaire minimum mensuel (8 000 EGP à compter de juillet 2026, contre 3 500 EGP en 2024), de nombreux travailleurs formels cumulent une activité informelle pour tenter d'atteindre le salaire de subsistance (évalué en moyenne à 12 754 EGP). La prévalence de l'emploi informel résulte avant tout des contraintes posées au développement du secteur privé, et aux faiblesses du marché du travail, caractérisé par une création insuffisante d'emplois formels pour absorber la main-d'œuvre (1,3 million de nouveaux entrants par an pour moins de 800 000 emplois créés), ainsi que par une inadéquation des compétences. Certains travailleurs privilégient ainsi des revenus nets informels immédiats, parfois incitatifs par rapport au salaire minimum inégalement respecté (5 000 EGP/mois pour un chauffeur de tuk-tuk), et exonérés de cotisations sociales perçues comme excessives au regard des faibles pensions. L'informalité permet en outre de maintenir l'éligibilité aux programmes de transferts sociaux (Takaful et Karama).

Les entreprises informelles représenteraient 53% du tissu économique, soit près de 2 millions d'unités, majoritairement jeunes (moins de 5 ans), dont plus de 90% emploieraient moins de cinq personnes. Elles se concentreraient principalement dans les secteurs manufacturiers à faible productivité (60% des entreprises), en particulier dans le textile et le cuir (85% des entreprises) et l'ameublement (65%). L'agriculture est fortement informelle et dominée par de très petites exploitations familiales. À l'inverse, les secteurs les plus productifs sont largement voire entièrement formalisés, à l'image de l'industrie pharmaceutique et du secteur informatique. Cette concentration de l'informalité s'explique notamment par un accès limité au financement (1% bénéficiant de microcrédits), aux marchés et aux technologies. Par ailleurs, les petites et jeunes entreprises sont pénalisées par la complexité et le coût élevé des exigences légales. Enfin, pour certaines entreprises, l'informalité constitue un moyen de se prémunir des épisodes de dégradation économique, traditionnellement marqués par une hausse de l'inflation, un resserrement des conditions de financement et une dépréciation du taux de change pesant sur les coûts.

L'économie informelle pèse sur les recettes fiscales de l'État

L'économie informelle représenterait près de 50% du PIB égyptien, niveau nettement supérieur à la moyenne mondiale (35%), entraînant un manque à gagner fiscal important pour l'État. L'informalité restreint l'élargissement de l'assiette fiscale, et entraînerait une perte d'environ 13 Md USD de recettes fiscales par an (400 Md EGP), soit près d'un quart des recettes publiques totales et 30% des recettes fiscales en moyenne depuis 2020. Illustration de la faible formalisation de l'emploi, les recettes issues de l'impôt sur le revenu stagnent autour de 1,1% du PIB (contre 2% en moyenne dans la région ANMO) et représentent seulement 9% des recettes fiscales depuis 2020 (contre 16% en moyenne dans les économies émergentes).

Des politiques de formalisation en cours

La formalisation des travailleurs repose sur les politiques de protection sociale et du travail, qui ont fait l'objet d'importantes réformes. La réforme du système d'assurance-maladie universelle (AMU, loi n°2/2018), soutenue par la France (prêts AFD) et d'autres bailleurs, vise à couvrir l'ensemble de la population indépendamment du statut d'emploi (inscription via la carte d'identité). Si les travailleurs informels en sont l'une des principales cibles, sa mise en œuvre effective se heurte à des difficultés d'identification des revenus et de fixation des cotisations, ainsi qu'au ciblage des exonérations, dans un contexte de faible capacité contributive. Le dispositif prévoit l'inscription automatique des bénéficiaires de Takaful et Karama à l'AMU, réduisant le coût d'entrée dans le système formel et le risque de perte de transferts sociaux. En parallèle, la loi sur l'assurance sociale (n°148/2019) étend la couverture aux travailleurs informels (saisonniers, personnel de maison, ruraux, journaliers), sans toutefois couvrir l'ensemble des formes d'emploi informel. Elle prévoit des incitations à l'affiliation, notamment la prise en charge par l'État de la part patronale des cotisations pour les indépendants, ainsi qu'un renforcement des sanctions pour les employeurs non-conformes. Les seuils de revenus déclenchant les cotisations salariales et patronales

peuvent inciter employeurs et employés à la sous-déclaration des salaires, limitant à la fois la collecte des contributions et l'extension de la couverture. Enfin, la nouvelle loi du travail (n°14/2025) intègre explicitement le secteur informel, corrigeant en ce sens la précédente loi n°12/2003 dont les dispositions complexes et coûteuses relatives aux licenciements incitaient les entreprises à recourir à l'emploi informel.

Les autorités ont également engagé des réformes fiscales importantes pour encourager la formalisation de l'économie. La loi relative aux MPME (n°152/2020) prévoit un ensemble de mesures visant à inciter la formalisation des entreprises, telles que l'octroi de licences temporaires aux unités informelles (24 670 licences délivrées à mars 2023, dont 9 200 ont abouti à une formalisation), des exonérations fiscales, l'annulation d'arriérés et un accès préférentiel aux marchés publics. Si la loi sur l'investissement (n°72/2017) a introduit une plateforme en ligne accélérant l'enregistrement des entreprises, les procédures restantes demeurent peu dématérialisées. Récemment, le ministre des Finances a entamé un ambitieux programme d'incitation à l'enregistrement fiscal des entreprises et des citoyens. La réforme de la TVA (loi n°157/2025) et l'instauration d'un régime fiscal simplifié pour les PME (loi n°6/2025) contribueraient à élargir l'assiette fiscale et à réduire les coûts de conformité pour les entreprises, pour un impact budgétaire total estimé à environ 0,9% du PIB en 2025/26, dont 0,15% lié à la simplification du régime des PME. Les récents paquets de réformes fiscales mis en œuvre par le ministère des Finances courant 2025 avec l'appui de l'agence des MPME, MSMEDA, ont ainsi permis d'accroître les recettes fiscales d'environ 30% en un an et d'attirer, sur une base volontaire (via des mesures d'amnistie) 25 000 nouveaux contribuables en un an, contre seulement 6 000 au cours des six dernières années. De même, 600 000 entreprises, essentiellement des PME, se seraient inscrites au registre fiscal, générant près de 80 Md EGP (1,5 Md USD) de recettes supplémentaires.

Pauline BELHASSINE-PAILLET, Attachée économique

Le Grand Caire au défi de l'intermodalité



Longtemps caractérisé par une forte dépendance à l'automobile et une expansion périphérique spontanée, le système de transport du Grand Caire atteint aujourd'hui ses limites : congestion chronique, pollution parmi les plus élevées au monde et difficulté à absorber une demande de mobilité en forte croissance. En réponse, les autorités ont engagé un effort massif d'investissements dans les transports collectifs (métro, LRT, monorail, BRT), reconfigurant l'ossature de la mobilité métropolitaine. Cette dynamique demeure toutefois faiblement articulée à une vision intégrée du système de mobilité. Dans un contexte de croissance démographique soutenue, avec une population susceptible de dépasser 30 millions d'habitants en 2030, l'intermodalité s'impose dès lors comme un enjeu central.

Une mobilité contrainte : domination routière et structuration informelle des flux

La mobilité du Grand Caire reste dominée par le transport routier, sous l'effet combiné de l'étalement urbain et d'une offre de transport public historiquement insuffisante. Le développement de villes nouvelles a renforcé les besoins de déplacements pendulaires et la dépendance routière. Dans le même temps, les carences de l'offre formelle de transport collectif ont favorisé l'essor d'un secteur informel (minibus, micro-bus et tuk-tuk), qui assure aujourd'hui une part importante des déplacements motorisés. Ce système repose sur une organisation souple permettant de desservir des zones et des itinéraires peu ou mal couverts par les réseaux structurés. S'il répond efficacement aux besoins de mobilité des populations modestes, grâce à sa flexibilité, son accessibilité tarifaire et sa forte capillarité territoriale, son développement en dehors de cadres de régulation et d'intégration contribue à une organisation peu lisible des flux.

Ces dépendances s'inscrivent dans un environnement urbain particulièrement contraint, marqué par la complexité morphologique du Grand Caire, caractérisé par un fonctionnement polycentrique et une densité exceptionnelle. L'agglomération agrège des tissus urbains hétérogènes (Gizeh, Héliopolis, Vieux Caire, nouvelles villes), rendant particulièrement délicate la mise en œuvre d'une approche uniforme et intégrée à l'échelle métropolitaine. Cette configuration se traduit par une congestion routière particulièrement élevée, notamment sur les axes structurants de la métropole, où les niveaux de saturation dépassent fréquemment la capacité nominale aux heures de pointe. Les coûts économiques associés sont significatifs, estimés à près de 3% du PIB annuel, pesant directement sur la productivité et l'attractivité de l'économie cairote.

Niveau de congestion routière au Caire



Source : TomTom.

À cela s'ajoute un impact environnemental marqué par la dégradation de la qualité de l'air :

le transport routier représente environ 30 à 40% des émissions de polluants atmosphériques (particules fines et oxydes d'azote), dans un contexte de parc automobile vétuste et de dépendance aux énergies fossiles.

Une montée en puissance des transports collectifs sans véritable bascule intermodale

Face à ces déséquilibres, les autorités ont engagé, depuis le milieu des années 2010, une stratégie d'investissement soutenue en faveur des transports collectifs, appuyée par des financements souverains et le concours de bailleurs internationaux (Trésor français, AFD, Banque mondiale, BERD, BEI), dans le prolongement d'une coopération ancienne avec la France dans le développement du métro du Caire.

Ces orientations contemporaines s'inscrivent dans une trajectoire plus longue, largement héritée du passé. Dès la présidence d'Anouar El-Sadate, le choix de développer un réseau de métro ambitieux – initialement pensé autour de huit lignes – est arrêté, avec l'inauguration de la première ligne en 1987, sur financement du Trésor français. Depuis 2014, les autorités ont relancé de nombreux projets anciens, souvent issus de plans élaborés dès les années 1980.

Cette relance privilégie nettement les modes ferroviaires lourds, conçus comme l'ossature du système. Le métro du Caire, qui transporte plus de 6 millions de passagers par jour, en constitue le pilier. Les investissements se concentrent sur l'extension et la densification du réseau, dans une logique de renforcement capacitaire et d'amélioration de la couverture territoriale. Des avancées ont été réalisées : la station Adly Mansour dont le modèle a été soutenu par RATP Dev, constitue à ce jour un véritable hub intermodal, combinant métro (ligne 3), LRT, microbus et proximité de l'aéroport. Parallèlement, une diversification des solutions de surface est amorcée, notamment à travers le développement de projets de Bus Rapid Transit (BRT), qui fait toutefois face à des retards dans sa mise en œuvre.

[illegible]

À de rares exceptions près, cette approche reste centrée sur le déploiement d'infrastructures, au détriment d'une intégration fonctionnelle du système de transport. Les enjeux d'intermodalité demeurent secondaires, limitant les gains d'efficacité à l'échelle globale. Par ailleurs, la structuration des investissements s'est inscrite dans un contexte profondément renouvelé par l'émergence de la Nouvelle Capitale Administrative, absente des schémas initiaux. Celle-ci a reconfiguré la lecture du Grand Caire à l'échelle métropolitaine tout en captant une part significative des investissements dédiés à son interconnexion (monorail, LRT, projets prioritaires pour la présidence).

- 17 -

INDICATEURS

Macroéconomie	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25 (est.)	2025/26 (p)
PIB nominal (en Md USD), dont en % :	475	394	383	349	400
Agriculture	11,5	11,2	14,4	17,3	17,1
Industrie	26,8	26,2	24,2	23,2	23,2
Services	46	46,1	44,3	43,4	45,8
Autres	15,7	16,5	17,1	16,1	13,9
PIB par habitant (en USD)	4 587	3 744	3 570	3 191	3 579
Croissance du PIB réel (%)	6,7	3,8	2,4	4,4	4,7
Taux d'inflation, IPC moyen (% annuel)	8,5	24,4	33,3	20,4	12,4

Finances publiques (en % du PIB)	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25 (est.)	2025/26 (p)
Déficit budgétaire	-6,2	-6	-3,6	-6,8	-9,4
Excédent primaire	1,3	1,6	6,2	3,8	4,8
Compte courant	-3,5	-1,2	-5,4	-4,2	-3,9
Dette publique	88,5	95,9	90,9	86,8	87
Dette externe	32,8	41,8	39,9	44,2	41,6

	2024/25			2025/26	
	T2 (oct-déc)	T3 (janv-mars)	T4 (avr-juin)	T1 (juil-sept)	T2 (oct-déc)
Balance commerciale	-13,4	-10,8	-12,7	-14,6	-17,1
Exportations totales	9,6	11,0	10,5	11,1	9,8
Importations totales	-23,1	-21,9	-23,1	-25,7	-26,9
Balance des services	3,2	3,5	4,3	5,0	3,9
Revenus du tourisme	3,9	3,8	4,2	5,5	4,8
Revenus du canal de Suez	0,9	0,8	1	1,05	1,1
Transferts de la diaspora (nets)	8,7	9,4	10,0	10,8	11,3
Balance courante	-5,2	-2,3	-2,2	-3,2	-6,2
Solde compte de capital et financier	4,1	-1,2	2,5	-0,4	6,8
Flux nets d'IDE	3,3	3,8	2,4	2,4	6,9
Flux nets d'inv. de portefeuille	-3,3	5,3	-0,5	1,8	3,2
Solde global	0,5	-1,4	-0,2	-1,6	-0,5

Secteur bancaire ^[1]	2023	2024	déc-24	mars-25	juin-25
Crédit à l'économie (% dépôts)	54	62,5	63	64	63
Fonds propres (% total des actifs)	6,2	6,6	65	63	62
Créances douteuses (% prêts totaux)	3	2,3	2,3	2,2	2,1

Notation dette souveraine	Note	Perspective	Date
Moody's	Caa1	Positive	Avril 2026
Standard & Poor's	B/B	Stable	Avril 2026
Fitch	B	Stable	Octobre 2025

Source : Ministère des finances, Banque centrale, FMI.

[1] Banques opérant en Égypte, à l'exclusion de la Banque centrale d'Égypte.

Conjoncture monétaire	2025/26				
	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Inflation urbaine (%)	13,4	15,2	14,9	14,6	-
Inflation sous-jacente (%)	12,7	14	13,8	7,6	-
Taux de rémunération des dépôts (%)	19	19	19	19	19
Taux de refinancement (%)	20	20	20	20	20
Taux de change EGP/EUR	56,5	62,7	61,6	60,8	56,1
Taux de change EGP/USD	47,9	54,5	52,5	52,2	49,2
Réserves de change (Md USD, fin du mois)	52,7	52,8	53	53,1	-

Source : Banque centrale d'Égypte.

	Égypte	Afrique du Nord et Moyen-Orient	Monde
Démographie	2024		
Population	116,5 M	572,5 M	8,1 Md
Densité (hab/km ²)	117	69	63
Croissance démographique (%)	1,7	1,9	1
Pauvreté, seuil national 2021 (% pop.)	33,5	-	-
Espérance de vie à la naissance (années)	72	72	73
Marché du travail	2025		
Population active (% âgée de 15 à 64 ans)	47,5	50,1	67,4
dont femmes	20	21	55
Chômage (% de la population active)	6,8	7,8	4,8
dont femmes	15,3	12,1	4,9
Emploi informel (% de la population active)	67%	40 à 80%	60%
Environnement	2023		
Émissions de CO ₂ (tonnes métriques/hab)	2,3	-	4,7
Mortalité dû à la pollution atmosphérique (pour 100 000 hab), 2021	253,4	117,1	99,7

Source : Banque mondiale, Nations Unies, OIT.

Pour vous abonner, merci de remplir le formulaire suivant : [formulaire d'inscription en ligne](#).

Si vous souhaitez vous désinscrire, vous pouvez le faire via ce [lien](#). Si vous rencontrez des difficultés avec les formulaires, merci de contacter : pauline.belhassine-paillet@dgtresor.gouv.fr

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Service économique du Caire.

Rédaction : Pascal Furth, Nicolas Bic, Antoine Willenbacher, Alexandra Lamotte, Pauline Belhassine-Paillet, Malek Hafsi, Anna Thierry, Inès Sallami et Pierre Kerbrat.